

Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 14 novembre 2018 de M^{me} Maria Pérez et M. Tobias Schnebli: «Un conseiller administratif peut-il se servir de la carte de visite de la Ville pour faciliter les affaires d'un tiers?»

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Considérants:

- le 2 octobre 2018, le maire Sami Kanaan répondait pour la première fois à la question suivante: «Des membres du Conseil administratif ont-ils pu bénéficier de voyages privés payés par des tiers?» La réponse fournie par le maire de Genève fut: «Personne.»
- le 16 octobre 2018, la question était posée une seconde fois et la réponse n'a pas varié, avec pourtant une précision supplémentaire le 17 octobre précédant la révélation de M. Guillaume Barazzone d'un voyage à Abu Dhabi payé par un ami de celui-ci: «Il n'y a pas eu en Ville de Genève de conseiller administratif qui ait pratiqué le même genre de voyages que M. Maudet en mélangeant les aspects privés et officiels.» Il ressortait également des réponses fournies que des bâtiments emblématiques de la Ville de Genève ont été utilisés afin d'y organiser des événements sans que le lien avec l'action publique de la Ville de Genève ait été jusqu'ici démontré.
- depuis le 18 octobre 2018, les révélations quant à ce voyage à Abu Dhabi se sont succédé, infirmant la théorie de son caractère «strictement privé» et sans «mélange des genres», rendant ainsi inexacte la réponse du maire Sami Kanaan à la soussignée.
- il a été notamment prouvé par la Radio Télévision Suisse puis la *Tribune de Genève* que M. Barazzone a été invité dans la loge VIP du Grand Prix de formule 1 et y a rencontré des hauts dignitaires des Emirats en compagnie de M. Diego Aponte, PDG de la société MSC, une entreprise internationale s'occupant de transport maritime, et qu'il a aussi sollicité l'ambassadrice suisse aux Emirats arabes unis pour une rencontre avec M. Aponte, en marge du Grand Prix de formule 1.
- en recherchant dans les archives de presse, on peut constater que M. Guillaume Barazzone est en fait un adepte de voyages mêlant les dimensions privées et officielles, puisqu'en juillet 2017 M. Barazzone, qui a tissé des liens étroits avec M. Alexis Kohler quand celui-ci travaillait à MSC Genève, se rend au Palais de l'Elysée à ses frais pour rencontrer celui qui est devenu alors le secrétaire général du président Emmanuel Macron. Il n'est pas anecdotique de relever aujourd'hui que M. Alexis Kohler, haut fonctionnaire de l'Etat, doit faire face à une plainte pour «prise illégale d'intérêts», «trafic d'influence»

et «corruption passive» pour avoir pris part à des votes ou des décisions qui favorisaient MSC directement ou même indirectement, ainsi que d'avoir omis de signaler qu'il fait partie de la famille Aponte.

- lorsqu'il s'est rendu au Palais de l'Élysée pour ce voyage privé, cette fois-ci payé par ses soins, M. Barazzone a annoncé son voyage parisien au chancelier de la Confédération et à l'ambassadeur de Suisse à Paris. Au journaliste de la *Tribune de Genève* qui estime que la démarche est aussi bien improbable qu'atypique, Guillaume Barazzone affirme que «c'est l'occasion de faire passer des messages informels».

Plusieurs questions découlent de ce qui précède:

- comment le Conseil administratif considère-t-il le fait d'accepter de se faire offrir un voyage de plusieurs milliers de francs? Désapprouve-t-il ou non cette pratique, même s'il s'agit selon l'intéressé d'un voyage «strictement privé»?
- le Conseil administratif était-il au courant de ce voyage «privé» et depuis quand était-il informé?
- avant de produire le communiqué relatif au voyage de Guillaume Barazzone qui réaffirme la confiance en leur collègue, le Conseil administratif a-t-il obtenu la preuve formelle (facture) que celui-ci a été payé entièrement par Hugo Linares, l'ami de M. Barazzone?
- pour qui travaille Hugo Linares aux Emirats? Pour qui travaillait-il lorsqu'il résidait à Genève?
- le Conseil administratif était-il au courant que Guillaume Barazzone a salué ou a été en présence de personnalités politiques internationales, telles que Mohammed Ben Rachid Al Maktoum, vice-président des Emirats arabes unis, lors de son voyage? Le Conseil administratif est-il conscient que leur collègue a pu utiliser sa fonction de maire pour organiser un rendez-vous conjointement avec l'ambassadrice suisse aux Emirats et le PDG du deuxième propriétaire de porte-conteneurs au monde, et considère-t-il cela comme adéquat dans le cadre d'un voyage dit «privé»?
- savez-vous quels sujets ont été abordés lors de ces rencontres? Quels «messages informels» a essayé de faire passer M. Barazzone?
- M. Barazzone a-t-il utilisé la carte de crédit de la Ville de Genève à Abu Dhabi entre le 23 et le 26 novembre 2017?
- pensez-vous que les relations privilégiées que M. Barazzone entretient avec M. Diego Aponte et M. Alexis Kohler puissent être en lien avec la motion 14.3909 du 25 septembre 2014 que M. Barazzone a déposée au Conseil national demandant l'introduction d'une taxe forfaitaire au tonnage pour les entreprises de transport maritime, ainsi qu'avec son soutien comme conseiller administratif à cette disposition introduite dans le premier projet de la

troisième réforme des entreprises (RIE III) qui a été soutenue par la Ville de Genève lors d'une préconsultation?

- le Conseil administratif pense-t-il toujours que le voyage à Abu Dhabi était totalement privé ou admet-il aujourd'hui qu'il s'agissait d'un voyage mêlant des aspects officiels et privés, pouvant présenter des caractéristiques similaires au voyage d'un certain conseiller d'Etat? Quelle est la position du Conseil administratif à ce sujet?
- au sujet des invitations ayant eu lieu au Palais Eynard et la villa La Grange en lien avec les Emirats arabes unis, le Conseil administratif a-t-il été consulté et a-t-il examiné le bien-fondé de l'utilisation de ces lieux, notamment en tenant compte de l'action publique de la Ville en faveur de la défense des droits humains? Ces évènements ont-ils eu lieu sur initiative de la Ville ou s'agit-il d'une commande de tiers?
- Qui étaient les invités présents à la villa La Grange? Qui a payé ce repas?
- Quels sont les échanges entre la Ville de Genève et les Emirats arabes unis qui ont précédé ou découlé de ces évènements?
- Au vu des informations que M. Barazzone a pu omettre de fournir à ses collègues, la collaboration du collègue peut-elle se poursuivre dans un climat de confiance?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a déjà répondu à une partie des questions posées dans l'interpellation écrite IE-67, par la voix du maire Sami Kanaan et de celle de M. Guillaume Barazzone, notamment lors de la séance du Conseil municipal du 17 octobre 2018. Pour le surplus, le Conseil administratif renvoie les auteurs de l'interpellation écrite IE-67 au contenu de son communiqué de presse du 29 octobre 2018 concernant le voyage de M. Guillaume Barazzone à Abu Dhabi en novembre 2017, indiquant notamment «que ce voyage n'avait entraîné aucune dépense à la charge de la Ville».

Suite à un déplacement officiel de M. Guillaume Barazzone en sa qualité de maire de Genève dans des pays du Golfe en novembre 2016, en particulier aux Emirats arabes unis, le Conseil administratif, lors de sa séance du 25 janvier 2017, a décidé d'offrir un repas pour 15 personnes, à l'occasion de la visite officielle d'une délégation de l'Emirat d'Abu Dhabi, le lundi 30 janvier 2017, à la villa La Grange. Concernant la rencontre ayant eu lieu au mois de mai 2017, le Conseil administratif confirme que le maire d'alors a invité Sheikh Sultan Bin Khalifa Al Nahyan, le fils de l'émir, de passage à Genève, pour une visite de courtoisie au Palais Eynard. Cette réception a coûté 37,30 francs (lait, fruits et biscuits).

Comme une majorité du Conseil administratif l'a indiqué dans sa réponse du 11 décembre 2018 à l'interpellation écrite IE-66, la Ville de Genève a soutenu l'introduction d'une taxe au tonnage dans la législation fédérale dans le cadre de la consultation fédérale relative au projet de troisième réforme de l'imposition des entreprises RIE III. Le soutien à cette mesure était motivé par la volonté de maintenir la compétitivité fiscale de Genève sur le plan international, tout en réduisant l'ampleur de la baisse du taux d'imposition envisagée à la suite de cette réforme. Cette position a été formulée par le Conseil administratif sur proposition du département des finances et du logement (et non par le département de l'environnement urbain et de la sécurité).

Le Conseil administratif considère que les réponses aux autres questions posées dans l'interpellation écrite IE-67 ne relèvent pas de sa compétence.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général ad interim:
Olivier-Georges Burri

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone